

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Bas-Rhône.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 33 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimeur de H. Borel, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

10 novembre.

Nous avons déjà parlé du banquet des maires de Paris, mais il faut que nous en disions encore quelques mots. Nous avons sous les yeux le discours prononcé, à cette occasion, par le ministre de l'Intérieur. Certain passage de ce discours vaut qu'on s'y arrête. Du ton qui convient à une réunion de ce genre, le sourire aux lèvres, M. Victor Lefranc a donné aux républicains éprouvés et en partie ultra-radicaux qui l'écoulaient un conseil d'une justesse profonde.

L'orateur compare le travail qui se fait entre le gouvernement, Paris et la France à celui qui s'opère dans la nature, lorsque la séve monte, que les germes lèvent et qu'il ne reste à l'homme que d'attendre avec patience que les moissons mûrissent. Il ajoute :

« La fécondation n'est pas compromise parce qu'elle tarde à se révéler. Il en sera de même, soyez-en convaincus, de ces institutions que la France désire, qu'elle demande par l'organe de ses représentants, et qui lui seront données par la République conservatrice. Si je vous dis en ce moment que devant un ensemble difficile à saisir, si je vous dis : « Ne bougez pas ! » c'est dire, pour moi, c'est le cri de la situation. Cette attitude d'un jour, d'un instant, n'engage pas l'avenir. »

Laissez faire les événements, laissez faire la force, et bientôt nous ressenterons ce courant déterminé du vent qui pousse et du flot qui porte. Vous pourrez alors vous abandonner à ce courant, il vous portera inévitablement à égale distance de tous les écueils, du côté de la République. C'est là que nous arrivons, avec le concours de cette triple force qui ne doit en faire qu'une, du président de la République appuyé par l'Assemblée nationale, de Paris avec son intelligent dévouement, de la France avec sa sagesse patriotique, et c'est le souhait qui doit terminer ces entretiens affectueux dont je vous remercie. »

« Ne bougez pas ! » Pas d'impatience ni de sursauts de zèle ! et surtout prenons garde de provoquer les orages. Ils gèleraient, perdraient tout. Prisons, supplions nos modernes Rois, — ce sont les orateurs et journalistes des partis extrêmes que nous voulons dire, — de veiller aux autres de leur éloquence tumultueuse et de retenir leur souffle. Que nos Juppiters Tonnants de la légitimité veuillent bien surtout remiser pour quelque temps leurs foudres. Que tous les assembleurs de nuages soient réduits à l'impuissance ! Nous avons besoin de calme et de beau temps pour que la République vive. »

D'assez mauvaises nouvelles nous arrivent des grands marchés monétaires.

Déjà on sait que la Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 7 0/0.

La *Pall Mall Gazette* dit que, vers le soir, l'escompte est devenu bien plus difficile sur le marché. Après Bourse, la demande pour le compte de quelques grands établissements monétaires a été assez considérable.

La Banque avait demandé et obtenu jusqu'à 8 0/0 dans certains cas pour le bon papier.

Le *Times*, dans son *City article*, publie un télégramme d'Amsterdam disant que la banque de Hollande a décidé de suspendre tout achat d'argent parce qu'elle croit que le gouvernement hollandais a l'intention d'adopter l'or comme type monétaire.

Parmi les documents d'un haut intérêt que la reprise des travaux de l'Assemblée ne tardera pas à nous faire connaître, le plus important attendu après le message est sans contredit le rapport définitif de M. de Gaulard sur l'emprunt.

Ce rapport est prêt. Il a été lu, dit-on, au conseil des ministres. Le *Séjour* et le *Rappel* en publient les principaux éléments.

Au dire du *Séjour* il est constaté que le montant des versements par anticipation s'élève jusqu'à ce jour au quart de la totalité de l'emprunt.

Le *Rappel*, qui confirme ces renseignements, ajoute que sur ces 1.750 millions, le gouvernement français a payé à l'Allemagne, outre les 500 millions versés le 10 septembre, en échange de l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne, 300 millions d'avance sur le second demi-million (dont 100 dans le courant d'octobre et 200 la semaine dernière) et qu'il compte d'ici à la fin de l'année avoir payé à

l'Allemagne les 200 millions restants pour compléter le milliard, qui n'était exigible que le 1^{er} janvier 1873. Il reste donc 750 millions en caisse, et comme il y a encore deux versements à opérer d'ici à la fin de l'année, savoir le 11 novembre et le 11 décembre, il s'en suit que le trésor pourra avoir en caisse le quatrième milliard qui n'est exigible que le 1^{er} mars 1874, ce qui lui permettra de négocier, dès le commencement de l'année 1873, l'évacuation des Ardennes et des Vosges et d'entrer en pourparlers pour obtenir ensuite l'évacuation de la Meuse, de Meurthe et Moselle et de Belfort, par l'offre de garanties pour le 5^e et dernier milliard.

Les journaux de Paris nous apportent ce matin le texte du traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Ce document est trop étendu pour que nous puissions le reproduire aujourd'hui. Nous le publierons demain *in extenso*. Nous aurons, du reste, à y revenir d'une façon plus spéciale. Une lecture rapide nous a laissé l'impression que la convention est rédigée de façon à sauvegarder avec soin le principe même du libre-échange. Mais dans quelle mesure cet hommage rendu au principe est-il contredit par la réalité des faits ? C'est ce qu'une plume plus compétente sera chargée d'expliquer à nos lecteurs. Le point de départ des négociations paraît avoir été dans les « nécessités fiscales » imposées à la France par les circonstances. Une fois cette concession faite par l'Angleterre, le reste allait de soi, et la question n'était plus que de savoir au détriment de quelle industrie et au profit de quelle autre on calculerait les modifications de tarifs. Les Anglais ont sacrifié Manchester ; quant aux intérêts français qui ont été atteints plus ou moins profondément, on ne les connaît que trop à Lyon.

Il paraît, du reste, qu'on prévoit encore des débats assez laborieux sur les détails d'application. On a en effet institué une commission de deux membres, l'un nommé par la France et l'autre par l'Angleterre, qui se réunira à Paris dans les dix jours après la signature et discutera, dit-on, d'importantes questions relatives aux droits à prélever. Cette commission devra terminer ses travaux en trois mois, mais le délai peut être prolongé. En cas de désaccord entre les deux commissions, le protocole admet la nomination d'un tiers comme arbitre entre les deux gouvernements.

C'est M. Charles Kennedy, attaché au for-eign-Office qui représentera l'Angleterre dans cette commission. M. Henri Lee l'accompagnera en qualité de secrétaire.

Reste à savoir maintenant si l'Assemblée nationale votera le traité. On n'en doute pas ; il y a même des journaux qui admettent qu'elle le votera sans observation aucune ou du moins sans discussion sérieuse.

Et le parlement britannique, que fera-t-il ? Il lui aussi a sanctionné le nouvel acte international. Il n'y fera probablement lui-même aucune opposition. La chambre de commerce de Manchester n'a pas réussi à passionner l'opinion pour sa cause. La presse est restée généralement assez froide. Elle critique sans doute le traité, mais jusqu'à présent du moins il ne paraît pas qu'elle veuille ou qu'elle puisse provoquer une agitation capable de le faire échouer à la chambre des communes.

L'Assemblée nationale, dont les travaux reprendront demain, aura sans aucun doute à s'occuper, dans cette session, de certaines mesures d'organisation supérieure ; il s'agira probablement de prolonger les pouvoirs de M. Thiers ; il sera question aussi du mode de renouvellement de l'Assemblée, un grand nombre de bons esprits estiment que l'on se verra amené, par le fait même d'une prolongation des pouvoirs du président, au renouvellement partiel de la Chambre : en effet, disent-ils (et ce raisonnement ne laisse pas que d'avoir sa force), la « constitution » Rivet donne à la présidence la même durée qu'à l'Assemblée ; celle-ci ne peut guère donner une sorte de délégation de survivance au président : cette délégation, l'Assemblée nouvelle serait libre de ne pas la ratifier, alors que

signifierait une mesure aussi caduque ? comment d'autre part M. Thiers accepterait-il une prolongation tout à fait platonique et qui, pour être valable, devrait encore être ratifiée par une Chambre à élire ? et enfin, quelle garantie de stabilité le pays trouverait-il dans cette prolongation, parfaitement incertaine et douteuse ?

Comment sortir de cet embarras grave ? Les députés, dont nous rapportons l'argumentation, ajoutent qu'on n'en pourra sortir qu'en adoptant en même temps la prolongation des pouvoirs de M. Thiers et le renouvellement partiel de l'Assemblée. Celle-ci resterait permanente ; elle pourrait donc à son gré augmenter la durée de la présidence actuelle.

Telle est cette argumentation, qui, nous le savons, est celle de plusieurs députés de la gauche républicaine.

L'Assemblée sera-t-elle saisie de ces questions dans cette forme-là ? Nous ne pouvons le savoir encore. Il est possible que le débat public et les incidents particuliers donnent à la discussion une tournure à laquelle on ne songe pas encore en ce moment, et que les questions se posent autrement qu'on ne le suppose aujourd'hui. Aussi croyons-nous prudent d'attendre, et de ne point formuler une opinion définitive avant d'avoir vu comment l'affaire s'engagera.

Mais, en tout état de cause, nous pensons qu'il peut être utile de connaître les arguments que l'on fera valoir, au cas où ces questions viendraient à être débattues. Ainsi, nous trouvons dans la *Revue positive* un remarquable article de M. Littré sur le renouvellement partiel et nous nous empressons de le reproduire ici. On n'a pas oublié que c'est dans les colonnes du *Journal de Lyon* que M. Littré exposa pour la première fois le projet du renouvellement partiel, qui a fait du chemin depuis lors.

Nos idées n'ont pas changé en ce qui concerne ce projet et, si la question se posait devant l'Assemblée de manière à rendre possible la discussion et l'application de cette idée, nous aurions à y revenir dans la pensée que nous guidons naïvement. Cette éventualité se présenterait-elle ? Nous devons attendre les événements pour le savoir. Pour le moment, nous nous bornons à reproduire l'article de M. Littré, en le signalant à toute l'attention de nos lecteurs.

On entend souvent les républicains demander que l'Assemblée proclame la République, et se plaindre que l'on ne sorte pas du provisoire. Mais il n'y a jamais eu de provisoire, et l'Assemblée n'a point à renouveler une déclaration qu'elle a faite avec réflexion, après délibération et vote. La République légale a été établie à Bordeaux par la décision qui conféra à M. Thiers le titre de chef du pouvoir exécutif de la République française, titre contesté par ceux qui voulaient qu'on fit la monarchie, mais décrété par la majorité qui comprit, quels que fussent ses désirs, qu'à ce moment la République seule était possible. Tout ce qui est en dehors de ce fait officiel est sans valeur. L'Assemblée se réserve (et ce droit n'est pas contestable à une Assemblée souveraine), de changer, si les circonstances changeaient, sa résolution républicaine en une résolution monarchique.

Les circonstances n'ont pas changé ; et le provisoire est moins que jamais du provisoire. Les élections partielles, l'esprit qui anime les conseils généraux, élus d'après la nouvelle loi, le succès des deux emprunts, la reprise énergique du travail, la réorganisation des services, le calme profond qui règne dans le pays, tout cela a donné son véritable caractère à ce que des esprits ou superficiels, ou prévenus, regardent comme fortuit et passager.

L'année 1873, vers laquelle maintenant nous nous avançons avec tant de rapidité, comporte

une évolution inévitable qu'il faut discuter afin de s'y préparer. Sans doute, l'Assemblée doit demeurer jusqu'à la libération du territoire ; mais elle ne peut aller beaucoup au delà sans se renouveler en totalité ou par fractions. Je n'hésite pas à me prononcer, dès l'année dernière, pour le renouvellement partiel ; je n'hésite pas davantage aujourd'hui à le proposer de nouveau.

Quelle que soit l'opinion des républicains à l'égard de l'Assemblée, ils doivent continuer à garder l'esprit de patience et de modération que la situation leur inspire, et ne rien faire, par satisfaction de parti, qui puisse aller à l'encontre du grand but de la consolidation paisible de la République.

Sans doute, s'il était à craindre que la majorité de l'Assemblée établisse la monarchie, il faudrait demander instamment que le pays fût consulté dans les nouvelles dispositions ou tout annonce qu'il est maintenant. Mais, désormais, le danger monarchique est conjuré, et la majorité de l'Assemblée est trop peu en majorité pour décider une question de souveraineté.

On est donc pleinement en liberté de choisir, pour la fin de 1873 ou pour 1874, entre une dissolution et un renouvellement partiel. Eh bien, ce qui me décide pour le renouvellement, c'est qu'à mon avis, dans une République démocratique comme la nôtre, il faut que la souveraineté nationale ne soit jamais interrompue, et il faut en même temps que, sans aucune secousse, l'opinion modifie incessamment son image l'Assemblée souveraine.

Ce double et considérable avantage ne peut être obtenu que par le renouvellement partiel. Rien de plus simple et de plus régulier que le mécanisme républicain tel que la situation nous le fait et tel qu'il est déjà en fonction : le pays, en qui réside la souveraineté, l'Assemblée qui reçoit de lui la suprême puissance, et enfin le pouvoir exécutif qui émane de l'Assemblée.

Il est en qui demandent que l'Assemblée, présente ou future, passe son temps à combiner une Constitution et à en rédiger les articles. A quoi bon ? Dès Bordeaux, je fus frappé de l'extrême simplification qui était survenue dans notre situation républicaine. Les lignes fondamentales étaient, de soi, déterminées. Il restait des lois à faire, mais point de Constitution. Le temps presse, nous ne devons le consumer ni en inutilités, ni en débats, ni en paroles. Il nous faut une République, non de constitution, mais de précédents.

En ce moment, il est beaucoup question d'une seconde Chambre. J'ai lu soigneusement ce qu'on a écrit en faveur d'une institution de ce genre parmi nous ; mais je n'ai pas été convaincu.

Mon objection n'est pas en principe ; elle est uniquement en fait : je ne vois dans notre société aucun élément qui puisse fournir une seconde Chambre capable de remplir un office pondérateur. Si une seconde Chambre avait existé en 1871 et en 1872, je me demande vainement à quoi elle aurait pu servir à côté de l'Assemblée issue directement du suffrage universel. Le véritable contre-poids d'une Assemblée unique est le renouvellement partiel.

Dès février 1871, à Bordeaux, j'ai pensé et même écrit que la République devait être gardée, et, en même temps, remise aux mains des conservateurs, non pour y demeurer, mais pour une transition nécessaire. Cette transition passée, et en quelques mains que le gouvernement échoie, il importe, avant tout, que la République soit conservatrice. Que faut-il entendre par ce mot ? Car, ici, les définitions sont capitales. Il faut entendre par ce mot le maintien de l'ordre, maintien constant, rigoureux, infatigable.

Avec une grande profondeur, M. Comte a répété souvent que, dans nos sociétés actuelles, ce n'est pas le progrès, désormais incompressible et se faisant jour de tous les côtés, c'est l'ordre qui est menacé. L'ordre est la garantie de notre paix intérieure, de notre travail, de notre richesse, de notre réorganisation, de la consolidation de notre République. C'est à ce titre qu'elle doit être profondément conservatrice.

Les conservateurs, ceux du moins qui ne se font pas un dogme de la monarchie, demandent une République qui leur offre des garanties contre les troubles et la subversion. S'il en est ainsi, pourquoi ne se rallient-ils pas au

tour du gouvernement de la République ? Mais, disent-ils, nous nous y refusons, parce qu'il ne nous satisfait pas de tout point. Ni nous non plus, gens de la gauche, il ne nous satisfait pas en tout, et pourtant nous nous réunissons fermement autour de lui, il maintient le territoire ; ce sont aujourd'hui les choses essentielles, et nous mettons de côté, sans hésiter, nos dissentiments secondaires.

Depuis que nous sommes sortis des premiers douleurs de nos désastres, la République suit un progrès régulier dans l'opinion. Elle se fait comme jamais encore elle ne se fit chez nous. C'était un mouvement révolutionnaire, le triomphe d'un parti, la prépondérance de la capitale qu'il imposait. Cette fois, sous la présidence d'un gouvernement loyal, elle se discute partout, elle se justifie contre les préventions, elle se fait connaître comme nécessaire de situation, elle se fait valoir par les services qu'elle rend, elle se consolide en assurant le présent, en préparant l'avenir. Pour cela, il n'est besoin ni de constitution ni de dissolution.

Avec cette manière de l'établir, qui est la bonne, le parti républicain doit montrer de la patience et de la largeur ; de la patience, car il faut bien se garder de troubler intempestivement ces évolutions spontanées de l'opinion publique qui demandent toujours un long temps ; de la largeur, car il importe bien moins que la République demeure sienne, qu'il n'importe qu'elle devienne la République de tout le monde.

Un sentiment général se répand, qui inspire le vif désir de coopérer au relèvement de notre vieille France, frappée d'un coup aussi terrible qu'imprévu. Là est une communauté de pensée et d'action qui enseigne à subordonner bien des impulsions particulières à un suprême intérêt. C'est dans la République et par la République que s'exerce le mieux cette communauté. — E. Littré.

COURIER DE PARIS

9 novembre 1872.

L'*Officiel* publie aujourd'hui, probablement d'après les indications de la questure, l'ordre du jour de la première séance de l'Assemblée ; il n'y est pas question du message, ce qui n'a rien que de naturel, puisque le chef de l'Etat conserve toute sa liberté d'action en cette matière, mais il n'y est pas plus question de la nomination du président, des vice-présidents et des secrétaires, ce qui est étrange. On se demande si la questure a trahi un petit complot contre le message : le désir des amis de M. Thiers et des sages ennemis de l'Assemblée, c'est, comme je vous l'ai dit hier, qu'on n'en vienne pas aux mains avant les explications conciliantes et concluantes du chef de l'Etat. Je commence à craindre que M. Thiers ne puisse parler avant mercredi ou samedi.

En attendant, il a lu aujourd'hui son message aux ministres, et peut-être en donnera-t-il ce soir le sens aux ministres étrangers invités à Versailles ; puisque je parle du corps diplomatique, je ne suis pas fâché de vous dire que dans la réunion d'hier au quai d'Orsay, ces messieurs ont causé avec M. de Rémusat des banquets de Bordeaux et ils ont généralement reconnu que le repas républicain s'était distingué des agapes royalistes par sa réelle modération.

Vous avez peut-être vu quelque part que M. Thiers s'élevait, dans son message, contre les violences des partis extrêmes de droite et de gauche ; je crois que les idées de M. Thiers sont conformes à cette prévision, mais la prévision elle-même n'est pas justifiée. M. Thiers pense comme vous et moi sur les partis extrêmes, mais il ne peut pas le dire et il ne le dira pas à l'Assemblée, dont il n'est, en somme, que l' élu. Imaginez un peu le *tolle* qui se produirait des deux côtés de la Chambre, si le président de la République les prenait ainsi personnellement à partie. M. Thiers parlera des affaires d'Etat avec l'impartialité et la hauteur d'un chef d'Etat, voilà tout.

Le conseil d'Etat a siégé pour la première fois publiquement au contentieux, sous la présidence de M. Odilon Barrot. Il s'agissait du pourvoi formé par le général de Bellemare contre l'arrêt de la révision des grades qui

l'avait fait reculer du grade de général de division à celui de général de brigade.

M. de Bellemare fait valoir qu'il était dans l'un des cas prévus par les lois antérieures sur l'avancement, c'est-à-dire qu'il a été nommé général de division devant l'ennemi, alors qu'il était impossible de pourvoir autrement aux vacances.

Le commissaire du gouvernement a conclu à ce que le conseil d'Etat se déclarât compétent, mais rejetât le pourvoi. On connaîtra la décision du conseil vendredi prochain seulement.

Je crois savoir que la majorité du conseil ira plus loin que le ministère public et se déclarera incompétente ; il paraît que, dans les délibérations préparatoires, quelques membres ont fait cette réflexion que le conseil d'Etat nommé par l'Assemblée ne pouvait casser les décisions d'une commission parlementaire investie des pouvoirs de l'Assemblée. A quoi d'autres ont répondu qu'à ce compte le conseil d'Etat nommé par l'empereur n'aurait jamais pu annuler des décrets d'administration publique, ce qu'il était cependant chargé de faire et ce qu'il a fait plus d'une fois.

On croit et on dit que la commission des grades a vu d'un mauvais œil certains autogréments politiques du général de Bellemare ; il aurait voté non au plébiscite qui a suivi le 2 décembre ; après Sedan, il se prononça en conseil de guerre contre la capitulation ; c'est fort honorable, me direz-vous, et je pense que la commission elle-même est de cet avis ; mais un officier qui ne fait pas comme les autres, même quand les autres font mal, est par cela seul mal coté par beaucoup de gens, et je crains que le général de Bellemare n'ait été la victime de cette déplorable tendance.

Il faut dire aussi que son nom est resté attaché à la malheureuse affaire du Bourget pendant le siège de Paris et ce souvenir a pu mal disposer l'esprit de la commission ; il paraît cependant certain aujourd'hui que le général de Bellemare avait plusieurs fois réclamé des renforts d'artillerie et que la responsabilité réelle doit remonter jusqu'au commandant en chef.

Aujourd'hui, solennité académique, séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, distribution des prix, discours, etc. Le morceau de résistance nous a été servi par M. Beulé, l'un de nos maîtres en éloges académiques ; l'éminent secrétaire perpétuel avait pris pour sujet Félix-Dubau, architecte de l'école des Beaux-Arts et l'un des premiers restaurateurs du Louvre. M. Beulé est de la charmante rose des lauréats, comme M. Legoué et M. Cuvillier-Fleury. Il avait dû longuement préparer ses effets et même apprendre son discours par cœur, car la lecture a produit tout l'effet de perfection d'un rôle admirablement composé.

Énumération des prix a été faite par M. Ambroise Thomas, dont le débit hémorrhéomasse net n'a pourtant pas suffi à abréger l'ennui de cette longue liste que quelques incidents intéressants ont pourtant interrompus. Ainsi, quand on a appelé les noms de M. Barth (de Schiltgheim) pour le second grand prix d'architecture et de M. Ehrhard (de Mulhouse) pour le second grand prix de composition musicale, la pensée de l'Alsace a saisi toute l'assistance et les deux jeunes gens ont recueilli une ovation tout à fait extraordinaire. L'un d'eux, qui était vêtu de deuil, a été accompagné par une véritable tempête de bravos, auxquels tout le monde, les académiciens et le public a pris part.

Je vous ai annoncé hier comme une affaire en voie de se déranter le conflit de M. Ullach (Madeleine) et de M. Adolphe Belot, l'auteur de la *Femme de feu*. L'événement nous apprend que les choses ont eu l'issue la plus pacifique ; M. Ullach a reconnu ses torts et M. Belot prépare une septième édition de son livre.

Les marchés de M. Duvernois.

Les rapports de la commission des marchés seront certainement une des affaires importantes de la prochaine session. Le *Rappel* a pu communiquer du rapport fait par M. Dauguel sur les marchés d'approvisionnement de M. Clément Duvernois. Quel fantastique défilé de celui de ces fournisseurs de bestiaux, dont aucun n'a jamais vu ou acheté de bestiaux, l'un est apaisier, l'autre journaliste, l'autre simplement client de la police correctionnelle, de

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 11 Novembre 1872. 34

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

— Oh ! madame, je vous en supplie, ne me répondez pas comme vous le feriez à un président d'assises qui vous demanderait si vous êtes la parente ou l'alliée de l'accusé. D'abord je ne suis pas ce président, et puis il n'y a pas d'accusé ici ou, s'il y en a un, c'est moi, qui dois vous expliquer pourquoi j'ai choisi M. de Mériolle plutôt que M. de Cheylus. Cette explication, je vous la donne d'un mot : M. de Mériolle est votre ami. De plus, c'est un charmant jeune homme, franc, ouvert, généreux, discret ; je dirai même secret, ce qui n'est pas un mal, n'est-ce pas ?

Sans répondre, M^{me} Donis inclina la tête en avant ; approuvait-elle ? ou bien voulait-elle cacher les émotions diverses et rapides par lesquelles cette parole insidieuse la faisait passer.

— Maintenant que je vous ai expliqué la raison principale qui m'a fait prendre M. de Mériolle, continua Sainte-Austreberthe, je dois, pour être sincère, vous en indiquer une

autre qui à mes yeux avait une certaine importance. Me permettez-vous cette sincérité absolue ?

— Je vous la demande.

— Si j'ai cru remarquer qu'il existait entre vous et M. de Mériolle une vive amitié, et vous venez de me dire que je ne me suis pas trompé, j'ai cru remarquer encore que M. de Mériolle éprouvait pour M^{me} Marthe un certain sentiment... comment dirais-je bien, de tendresse.

Il s'arrêta pour suivre sur le visage de M^{me} Donis l'effet de ce mot. Elle pâlit instantanément comme si elle avait reçu au cœur une large blessure par laquelle son sang se serait écoulé.

— Marthe, dit-elle, Marthe !

— Il ne s'agit pas de M^{me} Marthe, mais seulement de M. de Mériolle ; M^{me} Marthe est au-dessus du soupçon. Mais il n'en est pas de même de M. de Mériolle ; ayant remarqué ses yeux allongés lorsqu'il la regardait, les intonations émus de sa voix lorsqu'il lui parlait, j'ai cru qu'il y avait là un indice qui devait être étudié. Un sentiment tendre de M. de Mériolle pour M^{me} Marthe n'était point incompatible avec l'amitié qu'il vous témoignait, au contraire. L'aimait-il ? Je ne pouvais lui poser cette question ; secret comme il l'est, je n'aurais rien su. Je pensai alors à faire de lui mon confident et mon négociateur. S'il l'aimait, me dis-je, il refusera de me servir, puisque je serai son rival. Il a accepté le rôle que je lui proposais, il m'a servi auprès de vous. Il n'aimait donc pas M^{me} Marthe ; ou, s'il l'aimait (car j'en suis toujours pour mon sentiment tendre, certain de ne pas me tromper là-dessus), il a des raisons qui ne lui permettent pas de penser à l'épouser. Et pour moi, c'est là le point capital. M. de Mériolle, mon rival, j'avoue que cela m'eût fort effrayé, car il a pour plaire à M^{me} Marthe des qualités que je n'ai pas. Cela dit, j'espère, madame, que vous voyez comment j'ai été amené à faire un choix qui tout d'abord a pu vous paraître in-

solite.

— Insolite, en effet, dit M^{me} Donis après un moment de silence, car Sainte-Austreberthe ne parlait plus, il fallait bien qu'elle dit quelque chose. Mais quoi dire ? M. de Mériolle aimait Marthe ? Cela était-il possible ?

— Maintenant, continua Sainte-Austreberthe, pour que vous compreniez tout à fait ce choix de ma part, il faut que je vous dise ce que j'attendais de M. de Mériolle et le service que je le priais de me rendre auprès de vous.

— M. de Mériolle m'a parlé de vos désirs et de vos projets.

— J'aimais M^{me} Marthe, et du jour où cet amour s'est entré dans mon cœur, je n'ai plus eu qu'un but et qu'un désir : devenir son mari. C'est à cela que j'emploierai désormais ce que j'ai d'intelligence et d'énergie. Lorsqu'on aime, on a des frayeurs et des timidités que n'ont pas ceux qui considèrent le mariage comme une affaire. Si je n'avais pas aimé M^{me} Marthe et si je n'avais vu dans mon mariage avec elle qu'un simple affaire, j'aurais prié mon ami le comte de Cheylus de s'adresser en mon nom à M. Donis, et j'aurais tranquillement attendu le résultat de cette démarche diplomatique. Mais il n'en pouvait être ainsi pour moi, c'est alors que j'ai pensé à faire agir M. de Mériolle. Je ne lui ai pas dit : « Allez demander en mon nom la main de M^{me} Donis », mais simplement : « Vous êtes l'ami de M^{me} Donis, rendez-moi le service de m'apprendre quels sont les sentiments de sa famille à mon égard. » De plus j'ai ajouté que je le priais d'user de toute l'influence que ses relations d'amitié pouvaient lui donner sur vous, madame, pour vous rendre favorable à ma demande.

— C'est ce que M. de Mériolle a fait et il m'a parlé de vous en ami dévoué.

— Et cependant il n'a pas réussi ; au moins m'a-t-il rapporté qu'il n'avait pas obtenu de vous l'engagement d'appuyer ma demande.

— Et voilà pourquoi j'ai désiré vous répondre directement : c'est afin de bien expliquer que si j'éprouve des scrupules à m'occuper du mariage de Marthe, ce n'est point que j'aie des objections à opposer à votre demande ; je désire tout simplement rester neutre dans la détermination de Marthe et de mon mari. Dans ma réserve, il n'y a rien que vous soit personnel, je vous demande de le croire ; elle m'est inspirée par ma situation. Vous savez que je ne suis pas la mère de Marthe.

— Une belle-mère telle que vous, madame, est une mère.

— Une mère ne se remplace jamais. Si j'ai pris la place de la mère de Marthe dans cette maison, je ne l'ai pas prise dans le cœur de la belle-fille, et c'est précisément pour cela que je ne veux pas la prendre dans la direction de sa vie ; je ne me sens pas le droit de lui imposer ma volonté.

— Et qui parle de volonté ?

— Mes désirs si vous aimez mieux, ou même mon expérience dans une chose aussi grave que le mariage. D'ailleurs j'ai là-dessus des idées personnelles, que j'hésiterais à faire prévaloir puisqu'elles ne sont pas celles de tout le monde.

— C'est parce que je pense comme vous sur le mariage que je tiens tant à entrer dans votre famille. Si je n'ai pas vu M^{me} Marthe sans l'aimer, je n'ai pas pu voir votre intérieur si pur, si heureux, si calme, sans l'envier et sans désirer y entrer. Vous parlez des mères tout à l'heure ; moi, je n'ai pas eu de mère, ayant perdu la mienne alors que j'étais encore enfant. Mon père, absorbé dans les grandes affaires qui ont pris tout son temps et toute son activité, n'a jamais pu s'occuper de moi, si bien que je suis arrivée à trente ans sans avoir connu, pour ainsi dire, les sentiments de la famille. La seule tendresse, la seule caresse dont j'ai goûté le souvenir est le baiser que ma mère m'a donné avant de mourir. J'avais quatre ans. Mais, si je ne les ai jamais

connus, ces sentiments, je les ai bien des fois désirés, et quand je les ai vus dans leur expansion chez vous, je me suis juré de tout faire pour en avoir ma part. C'est là la convulsion d'un amour.

M^{me} Donis était évidemment surprise de l'entendre parler ainsi ; elle le regardait, cherchant à lire en lui, il continuait :

— Ah ! j'ai fait de beaux projets, de doux rêves. Je me suis vu à Paris avec M^{me} Marthe, avec vous, avec M. Donis, réunis tous les quatre dans une étroite intimité ; et c'est alors que j'ai pensé à m'adresser d'abord à vous. Cela n'était peut-être pas très-correct, j'en conviens. Jusqu'à un certain point, cela était même de l'intrigue ; mais il me semble que l'intrigue, ainsi comprise et pratiquée, est pardonnable. N'est-ce pas, madame ?

— Je ne vous la rien que de bien naturel.

— J'ai frappé à la porte où j'ai cru qu'on m'ouvrirait, si je le demandais avec des paroles d'amour et de tendresse, au lieu de me présenter à celle où l'on ne doit parler que d'affaires, de loi, d'intérêts. Décidé à tout faire pour réussir, j'aurais été moins naïf peut-être avec une famille qui n'eût pas été, comme la vôtre, un modèle d'honneur et de bonheur ; j'aurais cherché l'endroit faible par où j'aurais pu m'introduire dans cette famille, si on m'avait refusé la grande porte. Il y a tant de faiblesses que l'on ainsi des portes cachées, par lesquelles un homme habile peut pénétrer

puis le capitaine Latruille jusqu'à la baronne de Schlick, baronne de contrebande, à état civil plus que douteux, ayant obtenu en 1832, à Paris, un bureau de tabac par ordre supérieur. Et le ministre qui traite avec tous ces gens-là directement, sans l'intervention des bureaux, et qui conclut des marchés sans aucune des précautions ordinaires et à des conditions fort onéreuses. Si Balzac vivait, que de scènes pour lui !... Mais, hélas ! c'est l'histoire réelle, l'histoire d'hier. M. Duvernois et sa baronne de Schlick nous importent peu ; ce qui nous intéresse, c'est la France. Cette corruption est une menace de décadence si nous ne réagissons vigoureusement.

(Français.)

Le nouveau traité de commerce

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant sur l'exécution du traité de commerce et de navigation entre la France et l'Angleterre, signé à Londres, le 5 novembre 1872 :

Toute personne ayant passé des contrats pour importation en France ou en Algérie de marchandises provenant du sol ou des manufactures du Royaume-Uni, contrats à exécuter en tout ou en partie avant le 15 mars 1873, doit donner avis, par écrit, desdits contrats au ministère de l'Agriculture et du Commerce dans les quatorze jours qui suivront la date du présent avis, afin qu'ils puissent être soumis à la commission instituée par l'article 21 du traité signé à Londres le 5 de ce mois, dans le but d'examiner la validité, la date et la bonne foi desdits contrats.

Aucune notification de contrats ne sera reçue après l'expiration des quatorze jours qui suivront la date du présent avis.

NOUVELLES ET BRUITS

Les séances de lundi et mardi à l'Assemblée présenteront probablement peu d'intérêt. Elles seront consacrées au tirage au sort des bureaux, au renouvellement du bureau présidentiel et de diverses commissions.

M. Thiers, dit la *Liberté*, lira son message mercredi et peut-être jeudi ou vendredi seulement. Le message s'occupera avec détails de la question financière.

M. le comte d'Harcourt, notre ambassadeur près le cabinet de Saint-James, actuellement à Paris, ne rejoindra probablement son poste que pour notifier la ratification du traité international par l'Assemblée nationale.

L'Océan, de Brest, annonce que M. le contre-amiral Dupré s'embarquera pour la Cochinchine, le 19 courant, à Marseille.

Il emporte, assure-t-on, une lettre autographe de M. Thiers au roi de Siam, en réponse aux félicitations que celui-ci lui a récemment adressées.

Un premier rapport sur l'enquête relative à la situation des classes ouvrières sera, dit-on, distribué aussitôt après la reprise des séances.

L'un des députés législatifs qui sont en ce moment à Béziers, près de M. le comte de Chambord, a fait parvenir, assure-t-on, au *Courrier de France*, à l'une des sommités du parti une lettre dans laquelle il annonce que la relation de leur visite sera publiée dès leur retour à Versailles.

Le nombre des députés arrivés à Versailles n'est pas encore dépassé 80 ou 100.

On a trouvé plus haut, dans notre *Courrier de France*, l'exposé de l'affaire Bellemare et le compte rendu de la séance que le conseil d'Etat lui a consacré avant-hier.

L'agence Havas assure qu'à la suite de la première délibération une décision a été prise, mais qu'elle sera rendue publique seulement dans une huitaine de jours.

Tout porte, d'ailleurs, à croire que la correspondance, à croire que le conseil se déclarera incompétent, ce qui entraînerait naturellement le rejet du projet.

Hier samedi, la commission spéciale constituée dernièrement pour s'occuper de l'organisation de l'armée territoriale et composée de MM. les généraux Fica et Loisel et du colonel d'Andlan, a été reçue par le président de la République et lui a remis son projet.

On assure que l'armée territoriale serait, aux termes du projet, organisée en compagnies cantonnées. Chaque canton, suivant son importance, fournirait un ou plusieurs compagnies, ce qui, pour les 2,800 cantons de France présenterait un effectif de près de 4,000 compagnies; les cadres de ces compagnies comprendraient trois officiers et six sous-officiers.

Il reste à savoir comment il sera pourvu à cette immense quantité de grades, environ douze mille emplois d'officiers et vingt-quatre mille emplois de sous-officiers; de plus, ces compagnies formeront des régiments, qu'il faudra doter d'un grand et d'un petit état-major.

Jusqu'à présent, la commission ne s'est arrêtée à aucun des plans proposés, mais on pense généralement qu'il sera fait appel à tous ceux qui ont tenu des grades dans l'armée, dans la garde mobile et dans l'armée auxiliaire, et que le classement sera fait au concours.

Le *XIX^e Siècle* assure que la nomination du lieutenant-colonel Favre comme colonel a été présentée à M. Thiers, mais qu'il paraît peu disposé à y apposer sa signature.

Le *Courrier de Paris* dit que le nombre des inscriptions pour le volontariat d'un an, depuis la publication du décret du ministre, c'est-à-dire depuis dix jours, était avant-hier, 5 novembre, de 10,000 hommes. On suppose qu'il atteindra le chiffre de 25,000, après l'entrée des hacheries, qui auront, comme on sait, à subir un sérieux examen de sortie.

On a beaucoup parlé déjà du projet de loi de M. Dulaure sur le duel; les journaux satiriques se sont emparés de l'idée et les caricaturistes l'ont illustrée d'avance.

Soulement, il paraît qu'entre temps le ministre de la justice y a renoncé, sans doute pour ne pas surcharger l'ordre du jour, déjà si rempli, de la prochaine session.

M. Léon Renault, préfet de police, réunit à sa table, mardi prochain, tous les commissaires de police de Paris.

C'est le moment, dit-on, que propose l'*Evénement*, pour les Parisiens d'être sages, quand ce ne serait que pour montrer qu'ils peuvent se passer de commissaires.

La semaine prochaine commencera, devant le conseil de guerre de Versailles, le procès du dernier assassin du général Lecomte. On s'attend à d'émouvants détails.

Samedi, à une heure de l'après-midi, à eu lieu, sous la conduite des agents de l'inspection générale des carrières, la visite des catacombes de Paris, c'est-à-dire de cette partie des immenses carrières souterraines de Paris, où se trouve l'ossuaire proprement appelé *catacombes*, et qui a fini par donner son nom à

tout ce système de souterrains, et dont l'entrée se trouve à deux pas de l'ancienne barrière d'Enfer.

Cet ossuaire fut fondé en 1786, lors de la suppression du cimetière des Innocents, situé sur l'emplacement du marché de ce nom, et les débris humains furent versés dans les carrières de Paris. Plus tard la suppression de tous les cimetières *intra muros* accrût d'importance le contenu des catacombes, de sorte qu'on évalue aujourd'hui à douze ou quinze millions les créatures humaines qui sont venues là confondre leurs ossements.

L'ossuaire n'est qu'une infinité de petites portions des carrières de Paris, dont il est séparé actuellement par des murs épais.

Depuis près d'un siècle les travaux continuent sans cesse dans les carrières, afin d'élever de nouveaux piliers, des voûtes et des murs de soutènement pour prévenir tout accident.

Une centaine de personnes ont pris part samedi à cette visite.

L'observatoire de Paris en attendant la nomination de son directeur a découvert deux nouveaux astres.

Il fait savoir que deux petites planètes ont été découvertes dans la nuit du 5 au 6 novembre. La première, découverte par M. Henry Paul, est de 11^e grandeur. La seconde, découverte par M. Henry Prosper, est de 11^e, 5 grandeur.

On vient de déterminer les emplacements sur lesquels doivent être élevées les pierres commémoratives dont le conseil général du département de la Seine a voté l'érection sur les champs de bataille des environs de Paris. Sur les vingt-cinq projets qui avaient été réservés par la commission chargée de faire un premier choix, cinq ont été adoptés.

Voici, dit le *Journal des Débats*, l'emplacement désigné pour chacun d'eux :

Projets de M. Vaudremer à Champigny. — De M. Bruneau à Châtillon. — De M. Meillet à l'Hay. — De M. Deslignières au Bourget. — De M. Chippier à Buzenval.

Le montant total de la dépense s'élève à 60,000 fr.

On va ouvrir au Louvre une galerie où ont été réunis beaucoup d'objets ayant autrefois figuré dans les vitrines de la galerie d'Apollon et même du musée des Souverains.

Tous ces objets sont de provenance asiatique ou arabe : la Perse, la Chine, le Japon y sont représentés par des laques, des émaux, des porcelaines, des jades, des ivoires et des bijoux.

Le musée des sculptures vient de s'enrichir de deux pilastres en marbre blanc, agrémentés de deux bas-reliefs de Jean Goujon, deux femmes ailées, représentant des génies funéraires.

Ces merveilles de l'art français de l'époque de la Renaissance ont été données au Louvre par M. le comte de Caraman.

Ces deux nouveaux pilastres sont fixés à l'une des embrasures de fenêtre de la salle de Jean Goujon.

L'affaire Dubourg a fourni à M. Emile Girardin, paraît-il, le sujet d'un nouveau drame.

Il a réuni chez lui, dit-on, plusieurs artistes du Vaudeville, notamment M^{me} Fargueil, MM. Abel, Régnier, Gondry et H. Richard pour leur donner lecture de la pièce.

M. Gérôme, le peintre, qui était parti le 25 octobre pour l'Algérie avec M. Boulanger et deux élèves pour y passer deux ou trois mois, a été arrêté au début de son voyage par la dysenterie en arrivant à Alger. Il est rentré à Paris hier soir, à six heures.

On espère que la maladie n'aura pas de gravité.

Parmi les étrangers arrivés hier à Paris, l'*Evénement* signale un commissionnaire à Pondichéry (Inde-Française), du nom de Chek-bendalcademarec, qui s'est chargé d'apporter ici un lac de roupies (125,000 francs) pour les Alsaciens-Lorrains émigrés.

Le chanoine Dollinger, le vieux-catholique de Munich, est arrivé à Paris.

Il a eu une longue entrevue avec l'ex-père Hyacinthe.

Le chanoine vient, dit-on, s'entendre avec l'ancien carmeau sujet du mariage des prêtres, question qu'il doit porter devant le congrès des vieux-catholiques de Cologne, qui doit avoir lieu le mois prochain.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

La question de *Railway boats* (bateaux transportant des trains de chemins de fer) sur le Pas-de-Calais, marche sans bruit.

M. Dupuy de Lôme vient de faire remettre au président de la République un spécimen en relief de la gare maritime qu'il se propose d'établir à Calais pour servir au transportement des trains de chemins de fer sur les paquebots chargés de les transporter à Douvres.

Les câbles télégraphiques sous-marins auxquels on n'avait recouru que par absolue nécessité vont bientôt être préférés, même quand on a le choix, aux lignes terrestres.

La grande société du Nord pour le service télégraphique vient d'obtenir du gouvernement français la concession nécessaire pour déposer un câble sous-marin d'un point de la côte de France (probablement Dunkerque) à un autre, sur la côte ouest du Jutland.

On parle aussi de la pose d'un câble sous-marin entre la côte nord de l'Espagne et l'Angleterre.

Mercredi, s'ouvrent à Lille, les débats relatifs aux marchés de chaussures dont nous avons parlé dernièrement.

Le *Progrès du Nord* nous apprend que l'inculpé M. Casper, est un riche négociant de Londres; il est prévenu de fraude en matière de fournitures militaires. Arrêté en janvier 1871 pour avoir livré à l'intendance des souliers contenant du carton, il fut à cette époque l'objet d'une ordonnance de non-lieu, motivée d'abord sur ce que la fraude était le fait de fabricants dont il n'avait été que l'intermédiaire; ensuite — détail instructif — sur ce que le type donné comme modèle contenait lui-même du carton. De nouveaux chefs de prévention ayant été relevés contre M. Casper, l'affaire a été reprise. Elle occupera probablement deux audiences. Les défenseurs sont M^{rs} Lachaud et Georges Bourdon.

M. Casper s'est constitué volontairement prisonnier à la maison d'arrêt de Lille dans la journée du 6 novembre. Il a été mis ensuite en liberté provisoire, moyennant une caution de 50,000 fr.

M. Casper avait intenté lui-même en Angleterre un procès à ses vendeurs. Ce procès fera un des éléments des nouveaux débats.

Le premier projet qui sera déposé par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale, sera un projet de loi tendant au désarmement complet du département de la Corse.

Ce projet est soumis à cette heure au conseil d'Etat qui en a délibéré déjà durant sa dernière séance.

Il est basé sur les crimes qui se commettent en Corse depuis quelque temps. La moyenne

des homicides est de 4 par semaine. Le brigandage est organisé sur une vaste échelle, et il n'y a pas moins de soixante bandes de 5 à 20 hommes, qui opèrent à cette heure sur toutes les routes de ce département.

En conséquence, nulle arme ne sera tolérée à domicile, pas même une arme de chasse. La peine prononcée contre tout détenteur d'armes sera de trois mois à deux ans de prison, de 100 fr. à 1,000 fr. d'amende. Les circonstances atténuantes ne pourront être admises dans aucun cas.

Cette prohibition n'est pas nouvelle en Corse. Elle a déjà été appliquée de 1853 à 1868, en vertu de trois lois votées pour une période de cinq ans chacune.

Le conseil d'Etat, sur le rapport de M. Andral, a adopté le projet en question.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Nos correspondances de Constantinople sont d'accord à constater que la retraite de Midhat-Pacha n'est due à aucune influence extérieure, et que des mésintelligence personnelle entre le sultan et son ministre sont la seule cause de ce brusque changement. D'après un bruit très-répandu, le sultan serait sérieusement malade, et il se pourrait qu'à un moment donné il y eût à aviser à l'établissement d'une régence.

Le président Grant est, depuis 1789, le septième président des Etats-Unis qui soit honoré d'une réélection. Les présidents qui avaient été élus deux fois jusqu'à présent, sont : Washington, Jefferson, Madison, Monroe, Jackson et Lincoln.

On sait que les présidents de la République américaine ne sont qu'une seule fois rééligibles.

Les baraquements des Allemands

Nous empruntons à l'*Indépendance de l'Est* une intéressante description des baraquements occupés par les troupes allemandes dans les départements encore occupés et construits par les soins des autorités françaises.

Esprons qu'à être ainsi pratiquée, soignée et prévoyante pour l'ennemi, sous l'œil de la nécessité, notre administration militaire apprendra à l'être pour notre propre armée.

Les baraquements des troupes allemandes sont achevés dans presque tous les départements sur lesquels refoule l'occupation. Ceux de Nancy, entre autres, sont complètement terminés. Ils contiennent quatorze baraques. Neuf sont destinées au logement des soldats et sont toutes construites sur le même plan.

Chaque section se divise en neuf chambres, dont la première à droite sert de logement et de bureau aux sous-officiers. La neuvième est le vestiaire de la baraque; chacune d'elles est éclairée par une fenêtre et deux mansardes; elle est blanche et très-haute d'étage. Elle contient douze lits rangés sur deux côtés.

Au milieu, on a installé un fourneau et une table. Chaque soldat a sa boîte à effets flanquée au mur, son petit banc, etc. Une patère est fixée au-dessus de chaque lit. Les portes de ces chambres donnent dans un large couloir, éclairé par trois lampes, où on a ménagé des râteliers pour les fusils. A l'extérieur règne un avent de deux mètres; il est séparé du couloir par un mur de bois rembourré de foin. Des boudins de crin végétal assurent la jointure des portes; à chaque entrée on a eu soin de mettre un décrochet.

Une baraque sert de magasin au cantonnement.

Une autre sert aux cuisines. Deux grandes salles où on a placé les fourneaux sont séparées par la salle de cantine. De petites chambres servent de logement aux cantiniers.

L'écurie, qui est placée à une extrémité des baraquements, est très-vaste, très-commode et bien pavée; on pourra y loger une cinquantaine de chevaux.

Les récalcitrants n'ont pas été oubliés. Une baraque a été réservée au corps de garde, auquel est annexée une grande salle divisée en une dizaine de petits compartiments peu éclairés et fermés par des portes solides. Ce sont les cachots.

Enfin, une dernière est destinée aux officiers; elle est construite moitié en briques, moitié en bois. Les chambres sont grandes et chauffées par des fourneaux de faïence. On a tracé tout autour un petit jardin anglais.

Ces quatorze baraques, qui sont très-espacées, sont construites de façon à ménager deux vastes cours finement sablées, où l'on aperçoit de loin en loin quelques pompes de fonte bronzée montées sur des socles de pierre.

Un plein Champ-de-Mars, bien arboré et éclairé, ces baraquements offrent des garanties suffisantes de salubrité et de confort.

ÉTRANGER

Nouvelles d'Espagne.

Nous extrayons d'une lettre adressée de Madrid, 27 octobre, au *Journal de Genève* les passages suivants qui jettent une vive clarté sur l'*imbroglio* politique de la péninsule :

Un fait qui a vivement appelé l'attention générale à Madrid, c'est que le même jour où il était décrété d'accusation devant nos chambres radicales républicaines, M. Sagasta a eu avec le roi et la reine une entrevue qui a duré plus de deux heures, et de laquelle l'ex-ministre serait sorti fort satisfait, si l'on en croit les conservateurs.

Inutile de dire que les zorrillistes sont inquiets on ne peut plus de cette longue entrevue, et cela est fort naturel dans un pays où un cabinet tombe ou se relève le plus souvent sans aucun motif constitutionnel. Il ne faut pas oublier que le roi Amédée en est à son dixième cabinet, ce qui est fort peu rassurant pour les ministres au pouvoir. S. M. a l'habitude de congédier son cabinet de la façon la plus démocratique possible : M. Dragónelli, son *ad latus*, est chargé de porter au président un petit billet dans lequel on le prie de donner sa démission et tout est fait.

Puisque j'en suis aux intrigues, j'en parle beaucoup d'une réconciliation entre la reine Isabelle et le maréchal Serrano; c'est M. Salamancas, le fameux banquier, qui aurait servi d'intermédiaire et même peut-être aussi le duc de Montpensier. Ces trois personnages se seraient abouchés dans une partie de chasse faite aux Llanos, propriété appartenant à M. Salamancas. L'on se souvient que ce fut dans de semblables parties de chasse aux monts de Tolède que M. Prim traita de la candidature du prince de Hohenzollern d'abord, puis de celle du roi actuel. — Quant à l'entrevue du banquier et du maréchal, c'est chose certaine; pour ce qui regarde le duc de Montpensier, il paraît que sa présence a été signalée à Malaga à bord d'un navire anglais, et comme ceci coïncidait justement avec la partie de chasse entre MM. Serrano et Salamancas, on en a tiré la conclusion que le duc a dû y assister. D'ailleurs il est certain qu'entre la parti alphonisiste et M. Salamancas est un des plus ardents soutiens, et M. Serrano, chef militaire des conservateurs révolutionnaires, il va s'opérant de jour en jour un rapprochement plus visible, aux dépens bien entendu de la nouvelle dy-

nastie et au bénéfice du duc de Montpensier appelé à devenir régent pendant la minorité du prince Alphonse.

Les nouvelles d'Andalousie sont fort mauvaises.

A Cadix l'on a eu à craindre un moment que les ouvriers de l'arsenal de la Carraca ne suivissent l'exemple de ceux du Ferrol, et toujours pour le même motif, à savoir, l'absence de paie.

A Malaga les magasins sont restés fermés pendant deux jours, par crainte d'une émeute.

A Xérès, à Séville, enfin dans tous les grands centres, l'Internationale et le socialisme font de rapides progrès. Ils ne sont pas moins dans la campagne, aussi la propriété y est peu en sûreté. A cela il faut ajouter la croisade contre la conscription qui agite partout les esprits et a déjà donné naissance à des bandes de réfractaires qui, sous le nom de républicains ou de carlistes augmentent les dangers de la situation.

La crainte de mouvements insurrectionnels dans les grands centres oblige à y concentrer la troupe et la gendarmerie, et cette mesure a pour conséquence première de laisser le champ libre soit aux bandes d'insurgés soit aux troupes de bandits qui ne manquent pas une si belle occasion de pêcher en eau trouble. Aussi ces jours derniers une bande d'hommes armés a-t-elle arrêté le convoi du sud près d'Almansa. Les employés ont été renfermés dans le fourgon de derrière, et messieurs les voleurs sans faire de mal à personne, à la vérité, ont pris tout ce qui était à leur convenance.

Quelques-uns de ces messieurs ont des idées vraiment admirables (à leur point de vue s'entend). Ainsi, ces jours-ci, ils ont attendu que M. le percepteur eût opéré le recouvrement de la contribution, puis ils se sont présentés sans façon chez M. le maire, ou le local du pauvre percepteur, et ils les ont obligés à leur remettre le montant de la contribution 225 mille réaux !

Je ne vous entreprendrai de nos cortès et du sénat que pour dire que nos ministres les traitent assez cavalièrement, car c'est à peine s'ils daignent y paraître. De leur côté, MM. les députés passent les trois quarts d'une séance à converser à l'amiable dans les couloirs, de sorte que les orateurs prêchent comme Jean dans le désert. Ce sans-façon est arrivé à un degré qui a excité plusieurs fois la réprobation des tribunes et de la presse.

Le sénat continue de discuter la réponse au discours de la couronne, tandis que les cortès examinent le projet de loi relatif à l'appel sous les armes de 40 mille jeunes gens.

De leur côté, les républicains multiplient aux quatre coins de la péninsule les manifestations plus ou moins pacifiques contre ladite conscription.

Les carlistes pour leur part ne laissent point échapper une aussi belle occasion pour augmenter leurs partisans; aussi tous les réfractaires sont-ils bien accueillis et les bandes de don Carlos vont-elles se multipliant de l'aveu des feuilles officieuses.

Il est vrai que par contre, on les massacre par milliers, mais ceci n'avance guère le terme de la guerre, puisque les bandes exterminées avec leurs chefs dans la *Gaceta*, réapparaissent sur les derrières de leurs vainqueurs, qui se voient obligés à recommencer ce travail des Danaïdes.

Voici plusieurs jours qu'il règne un froid très-vif; toutes les montagnes et les hauts plateaux de la Vieille Castille sont couverts de neiges; l'on s'attend à un hiver des plus rigoureux. Bien des gens comptent sur le général *Hiver* pour en finir avec le carlisme. De quelque côté que vienne la paix, elle sera toujours bien reçue.

La catastrophe de Mambourg.

Un épouvantable accident s'est produit dans une des fosses des charbonnages de Mambourg. Il était environ sept heures du soir; la première couple d'ouvriers se préparait à descendre au fond du puits n°4. Vingt et un houilleurs prennent place dans les cages, le signal est donné et la descente commence. La cage était à peine arrivée à dix mètres du jour qu'un sinistre craquement se fit entendre : les quatre chaînes par lesquelles la cage est reliée au câble venaient de se rompre en même temps !

La cage contenant les vingt et une victimes fut précipitée au fond; elle brisa le plancher et plongea dans le *bougnoy*, qui contient en ce moment plus de 50 mètres d'eau.

Par un hasard heureux, deux ouvriers ont échappé à la mort. Voici comment : un houilleur et son fils devaient descendre avec la même couple; le fils avait déjà pris place dans la cage lorsque son père lui dit :

« Viens, nous irons prendre une goutte, nous descendrons aussi bien à l'autre couple. » L'enfant sortit et il dit à cette circonstance de ne pas être au nombre des victimes. Cinq minutes plus tard l'accident arrivait.

On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« On ne s'occupait hier que du terrible accident du charbonnage de Mambourg qui est l'objet de commentaires divers plus ou moins hasardés, et dont nous ne pouvons nous faire l'écho. Ce qui paraît le plus étonner le public, c'est que les quatre chaînes se soient rompues en même temps et que le *parachute* n'ait pas fonctionné. Les chaînes, qui sont très-grosses et très-fortes, ne portent aucune trace d'usure; la cassure est nette. Le *parachute* a fonctionné, mais trop tard, au fond de la bûche, en touchant le plancher du *bougnoy*. »

« On frissonne quand on pense à ces vingt malheureux enfoncés dans une cage, faisant une chute de cinq cents mètres. Ils ont dû avoir la perception et de l'accident et de leur mort certaine; ils ont eu le temps de songer qu'ils allaient se briser au fond de la fosse ! »

La chute a duré à peu près vingt secondes... La cage a parcouru les cinq cents mètres du puits avec une rapidité vertigineuse. Elle s'est brisée d'abord, et avec elle ceux qu'elle portait, sur le plancher du *bougnoy*, et a plongé ensuite dans cinquante mètres d'eau !

« Dans quel état va-t-on retrouver les malheureuses victimes ? Des débris informes, hachés, écrasés, moulus et impossibles à reconnaître ! »

« Hier, dans l'après-midi, des groupes d'ouvriers, silencieux et mornes, erraient près du charbonnage; on voyait, collés contre les grilles, des femmes en pleurs. L'une d'elles appelle le portier et lui adresse une question. — Ecoutez-moi bien, lui répond-il, ils ne sont pas encore retrouvés. Aussitôt qu'ils les aura retrouvés, je vous le dirai. Allez vous reposer un peu, il faut vous conserver pour vos enfants. »

« Cette femme a un mari au nombre des victimes; elle reste avec quatre enfants ! »

« Elle éclate en sanglots : »

« Je veux qu'on ne le donne quand il sera remonté, crierai-elle. J'aime mieux l'avoir à la maison et le faire enterrer moi-même, plutôt que de le laisser jeter dans le trou aux chiens ! »

« A ces mots, toute l'assistance fondit en larmes. Heureusement, une voisine parvint à emmener la pauvre femme dont le vœu ne pourra peut-être pas se réaliser. Pourrait-elle reconnaître son mari parmi les débris informes que l'on retirera ? C'est peu probable. »

« L'intérieur du charbonnage est occupé par la police et la gendarmerie; les ingénieurs

des mines y sont pour ainsi dire à demeure. Une enquête sérieuse est commencée. Jusqu'à présent, on ne s'explique toujours pas l'accident, on ne s'est arrêté à aucune hypothèse.

« Le bruit court qu'il existe un règlement de l'exploitation des mines qui interdit de descendre plus de sept ouvriers à la fois dans une cage. C'est une erreur, il n'y a pas de règlement à cet égard. »

Importante découverte archéologique.

Nous avons parlé déjà à nos lecteurs des fouilles que fait en ce moment sur le sol où fut Troie un archéologue allemand, M. Schliemann, et des importantes découvertes auxquelles il est arrivé. Voici ce que dit à ce sujet le *Français* :

Admirateur passionné d'Homère, dont, au temps de son enfance, les récits de son père, pauvre petit marchand du Mecklembourg, lui avaient, pour la première fois, révélé les héros, M. Schliemann, sa fortune faite, a résolu de se consacrer tout entier à l'étude des questions archéologiques qui se rapportent à l'Iliade et à l'Odyssée.

Déjà, il y a quelques années, il publiait en double édition, l'une allemande, l'autre française, sous ce titre : *Ithaque, la Péloponèse et Troie*, le résultat de ses premières recherches. Ensuite il obtenait du gouvernement turc l'autorisation d'entreprendre à ses frais, et sans aucune subvention, des fouilles sur l'emplacement où il supposait que Troie s'élevait jadis, à condition que la moitié des trouvailles appartiendrait au musée de Constantinople.

Muni de son firman, M. Schliemann, le 11 octobre de l'année dernière, faisait commencer les travaux et ouvrir une énorme tranchée dans une éminence de la plaine troienne, appelée Hisarlik (c'est-à-dire en turc « citadelle, acropole ») qu'il conjecturait, d'après divers indices, avoir été Pergame, l'antique citadelle de Priam. Il était résolu, coûte que coûte, de faire creuser jusqu'au sol primitif.

Pendant près d'un an, les travaux se sont poursuivis, plus ou moins interrompus ou contrariés par des difficultés de toute sorte. Enfin, au mois de septembre de cette année, il paraît qu'on a mis à nu le sol primitif. On a trouvé, lissons-nous dans un journal allemand, à une profondeur de 14 mètres, les ruines d'une maison portant des traces d'incendie, et, dans cette maison le squelette complet d'une femme avec ses parures d'or. Sur le sol primitif, on a aussi trouvé les ossements d'un enfant.

Ces découvertes, sur lesquelles nous attendons des détails plus précis, semblent confirmer d'une manière éclatante les conjectures de M. Schliemann. Il aurait bien véritablement rendu à la lumière les vestiges de la citadelle de ces « Dardaniens de Troie », dont parlait une inscription hiéroglyphique de Ramsès II, quinze siècles avant notre ère, et que la poésie d'Homère a rendus immortels.

On attache beaucoup d'importance à des terres creuses que M. Schliemann a trouvées par milliers, dit-on, dans ses fouilles, et qui présentent des symboles appartenant à une époque préhistorique. Jusqu'à présent, paraît-il, aucun musée au monde ne possédait de terres creuses de ce genre, si ce n'est le musée de Parme, où s'en trouvent deux spécimens.

Nous nous proposons, quand nous aurons des renseignements plus complets, de revenir sur

de la saison théâtrale et le nombre infime des spectateurs ayant pris part au verdict. Nous renvoyons à qui de droit cette demande, que nous appuyons volontiers.

Le rôle des prochaines assises est tellement chargé qu'il y aura deux sessions: la première commencera le 18 novembre, et la seconde le 24 décembre.

C'est M. le conseiller Martin qui présidera. Il y a déjà 38 affaires inscrites; 29 seront jugées contradictoirement et 9 par contumace. Les plus importantes sont :

Affaire Vulliamy, Perret, Nuée. — Assassinat.

Affaire Martinot. — Parricide.

Affaire Guillot. — Contrefaçon de billets de banque.

Deux affaires de meurtre. — Corand et Raquin.

Sept affaires d'attentats à la pudeur; il y en a deux dans lesquelles l'accusé est le beau-père de la victime.

M. Ponet est poursuivi, sur la plainte de M. Boudard, pour diffamation envers un dépositaire de l'autorité publique pour des faits relatifs à sa fonction. Cette affaire est fixée au vendredi 29 décembre.

L'agression dont M. Favier a été victime, rue Saint-Joseph, doit avoir son dénouement au tribunal de simple police.

MM. M... et Favier y comparaitront au premier jour.

Hier, la rue Saint-Pierre a été le théâtre d'un bien douloureux accident dont la victime est un des principaux officiers d'état-major de notre ville.

Le général de Ulberck, commandant une brigade de Sathonay, passait vers trois heures dans cette rue, conduisant lui-même sa calèche, quand une voiture venant en sens inverse heurta celle du général.

La violence du choc lança sur le pavé M. de Ulberck, qui fut très grièvement blessé.

On dut le transporter à l'hôpital militaire.

Le Crédit lyonnais va fonder une succursale à Saint-Etienne.

On assure que M. C. Desjoux, maire de cette ville, est nommé à la direction de cet établissement financier.

On annonce pour les nuits du 12 au 13 novembre, du 13 au 14, du 14 au 15, le passage de nombreuses étoiles filantes.

La chambre des requêtes de la cour de cassation a admis le pourvoi formé par la ville de Roanne contre un arrêt de la cour de Lyon qui avait accordé une indemnité à M. Charcosay, secrétaire congédié de la mairie de Roanne.

La question en litige est de savoir si, lorsqu'un louage de services a été contracté sans limitation de durée, le maître qui congédie son employé est tenu de lui payer une indemnité.

Spécialement, si une ville qui, par raison d'économie, supprime l'emploi de secrétaire de la mairie pour le réunir à un autre emploi qu'elle conserve, est tenue d'indemniser le secrétaire congédié.

Par suite de l'admission du pourvoi par la chambre des requêtes, la chambre civile aura à juger souverainement la question.

Par arrêté préfectoral du 9 novembre courant, le nommé Bizet, cocher de la voiture n° 91, a été mis à pied pendant huit jours pour avoir grossièrement insulté un voyageur.

Puisque les fanfares militaires sont rétablies en principe dans les régiments de cavalerie, il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de connaître l'histoire des musiques militaires.

Tous les peuples anciens possédaient la leur.

L'air de *Castor* excitait les partis au combat, et les Romains triomphants envahissaient les villes conquises au son de la buccine et de la trompette.

Aux premiers siècles de notre ère, les mâles accents des bardes éclataient sur les champs de bataille et cette symphonie héroïque pénétrait l'âme du soldat.

Au moyen âge, les instruments dont l'usage s'était insensiblement perdu dans les armées, aidèrent encore les soldats à supporter les fatigues de la guerre.

Les ménestrels suivaient les troupes au combat.

Jourville, dans son *Histoire de saint Louis*, parle du bruit assourdissant que faisaient, dans le camp des infidèles, les cors sarrasinois, les tambours et les naïres, et, quand les croisés revinrent de Palestine, la musique d'Occident s'enrichit de plusieurs instruments nouveaux.

Le rebec et le psaltérion empruntés aux Orientaux ont, peut-être, improvisé des victoires.

N'est-ce pas au son de vingt-quatre violons que le grand Condé ouvrit avec le régiment de Champagne, les travaux de tranchée au siège de Lérida.

On connaît les flûtes, tibres, clairons et arçons du seizième siècle.

Au commencement du dix-huitième siècle, chaque arme avait sa musique particulière.

Une ordonnance du 19 avril 1766 créa une musique dans chaque régiment. Mais le grand développement de la musique militaire en France date de 1792, une époque qu'on invoque souvent quand il s'agit d'enthousiasme.

On chantait alors la *Marseillaise*, mais on se souvint aussi à l'ennemi. On marchait en désordre, sans cohésion, la pièce au genou, mais on prenait des redoutes au son de la musique.

Bonaparte, dès le commencement du Consulat, fit supprimer les musiques de la cavalerie; il est vrai que les chevaux que l'on y employait, pouvaient monter quatre régiments, c'est-à-dire à peu près trois mille hommes, et c'était quelque chose dans un temps où hommes et chevaux s'échauffaient vite.

La Restauration rétablit les musiques militaires en 1827.

Quarante ans plus tard, pour des considérations qui devaient évidemment d'un plan général, le ministre de la guerre, après avoir retiré les musiques aux quatre régiments de chasseurs d'Afrique, supprima aussi celles des autres corps de cavalerie, qu'un récent décret vient de rétablir.

Nous extrayons de l'*Almanach des jeunes mères et des nourrices*, publié par la société protectrice de l'enfance de Lyon, une petite histoire tout à fait de saison aujourd'hui, et qui prouve qu'on ne saurait enlever les bêtes de trop, même quand l'hiver arrive.

La loi du nouveau-né court le plus grand risque de se refroidir mortellement, c'est lorsqu'on l'emporte en nourrice à de grandes distances, par un temps rigoureux.

Dans ces circonstances, la prévoyance maternelle la plus active ne saurait trop redoubler d'efforts pour prévenir contre un danger imminent, de la mise en danger de la vie de l'enfant, et ne pense pas que je sois le seul à penser ainsi.

En vo, c'est un qui n'est pas très-ancien et qui nous est venu dans tous ses détails.

Le 21 janvier 1870, en plein hiver, une nourrice de la Haute-Savoie partait de Lyon, en wagon de 3^e classe, pour regagner son pays. Elle emportait sur ses bras un enfant simplement emmaillotté, bien portant et plein de vigueur, né le 16 du même mois, qu'elle était venue prendre elle-même dans une honnête famille d'ouvriers.

A son arrivée à Alby, le 22, le petit Lyonnais était mort.

Appelé en toute hâte dans l'auberge même où la nourrice venait de descendre, un de nos médecins inspecteurs, le docteur Dagand ne put que constater, en face du petit cadavre, l'innocuité des secours de l'art.

Mais, en homme qui connaît son devoir, il songea à s'enquérir si les conditions de vêture et d'alimentation étaient suffisantes pour permettre au nouveau-né de supporter le voyage par une température de quatre degrés au-dessous de zéro, par une bise glaciale, dans un wagon non chauffé et, depuis la gare, dans une voiture non fermée.

L'enquête consciencieusement faite sur tous ces points a été négative; et il a paru démontré à notre confrère, en l'absence de toute autre explication de la mort, que le nouveau-né était mort de froid !!!

Mort de froid, mon Dieu! quand il était si facile de prévoir le danger et de le prévenir! Quels regrets éternels pour ceux qui ont manqué de prévoyance! Quelle honte pour une telle ignorance de leurs devoirs!

On sait prendre des précautions infinies, contre la gelée qui menace une jeune tige ou une plante rare; et l'on ne sait pas s'ingénier à défendre, des mortelles atteintes de l'hiver, la plus parfaite, la plus belle et même temps la plus délicate, la plus tendre, la plus frêle des plantes de la création.

Non, l'emballage ne suffit pas pour assurer au nouveau-né, durant un long trajet en chemin de fer ou en voiture et pendant la mauvaise saison, la quantité de chaleur dont il a besoin.

Un léger berceau ou un large oreiller de plumes ou une ample couverture de laine pliée en double, voilà le complément obligé de sa toilette de voyage; et il n'est aucun de ces objets de minime valeur qui ne soit à la portée de toutes les familles et qui ne constitue pour l'enfant une couchette plus moelleuse et plus douce, plus chaude et plus appropriée à ses besoins, que les bras ou les genoux d'une nourrice souvent elle-même transie de froid.

Le berceau, convenablement garni et recouvert d'un léger tissu, aurait nos préférences, parce qu'il permet de placer tout près du corps de l'enfant des bouillottes d'eau chaude facilement renouvelables dans les principales gares.

D. FORTNET.

On s'occupe activement de l'installation du camp de Balan qui change de nom contre celui de camp de Valbonne.

Le capitaine du génie Quinivet, officier de la Légion d'honneur depuis le siège de Belfort, où il était employé sous les ordres du colonel Denfert, est chargé de l'organisation et du baraquement du camp.

Deux millions environ seront dépensés pour la construction des baraques, qui seront en pisé.

Une compagnie du génie, composée de cinq officiers et de 100 à 120 hommes, y est installée depuis le mardi 23 octobre; provisoirement, et pour loger la compagnie du génie, vingt baraques en bois ont été amenées du camp de Sathonay.

Depuis que le camp de Valbonne est décidé, il se fait un mouvement inaccoutumé de transactions de toutes sortes à Dagneux, près Montluc.

On dit qu'on pourra y installer une division d'infanterie au printemps prochain.

L'état médical régnant n'a pas changé, l'épidémie catarrhale continue à en être la caractéristique. Les localisations morbides persistent à se faire, surtout sur la poitrine.

Les bronchites augmentent de fréquence, mais non de gravité, les pleurésies et les emphysemes ne souffrent d'aucune manière générale. Les pneumonies paraissent moins nombreuses. Quelques rares pleurésies.

Les diarrhées et les dysenteries disparaissent de plus en plus.

Encore quelques fièvres typhoïdes; les fièvres éruptives persistent dans leur rareté.

Quelques érysipèles de la face et encore quelques rhumatismes articulaires aigus.

Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 21 au 3 novembre 1872 (deux semaines), donne les résultats suivants:

Varicelle, 1; Scarlatine, 0; Rougeole, 0; Fièvres continues, 1 (typhoïde, 9; muqueuse, 1; catarrhale, 1); Erysipèle, 1; Bronchite aiguë, 2; Pneumonie, 17; Pleurésie, 3; Dysenterie, 8; Diarrhée et entérite, 11; Choléra et cholérine, 1; Angine coquelucheuse, 2; Group, 3; Affections puerpérales, 1; Affections cérébrales, 32; Maladies du cœur, 19; Phthisie, 32; Catarrhe pulmonaire, 22; Autres maladies aiguës, 27; Autres maladies chroniques, 42; Affections chirurgicales, 18; Causes accidentelles, 6; Total: 249.

(Lyon médical.)

Palais de l'Exposition universelle et internationale de Lyon.

SALLE DES CONFÉRENCES (GALERIE N° 5)

Ouverture le 12 novembre 1872 d'une exposition générale et internationale pour les chiens, chats, volailles et tout ce qui se rattache à l'art cynégétique; concours spéciaux pour les chiens ratiers.

Ouverture. — Grand concours de trompes et de fanfares de chasse accompagnées d'orchestres et de musiques.

MM. les sous-préfets du département sont priés de prêter leur concours à cette fête cynégétique.

Steeple-chase handicap, ratier, auquel prendront part les champions de l'antique Albion.

M. Hervé du Lorin, directeur et introducteur en France de ce genre d'exposition, qui ont pour but essentiel l'amélioration des races, demande à MM. les éleveurs, chasseurs et amateurs de la bonne ville de Lyon et des départements, leur bienveillant appui dans cette œuvre d'encouragement.

La clôture de ladite exposition aura lieu le 20 novembre, sauf prolongation.

La galerie sera ouverte de 10 h. du matin à 5 h. du soir.

Les personnes qui désirent exposer doivent s'adresser à M. Hervé du Lorin jusqu'au 12 novembre. Aucune admission n'aura lieu après cette date. — Un prospectus détaillé des conditions d'admission et des clauses de l'exposition sera adressé à quiconque en fera la demande à M. Hervé du Lorin, hôtel de Bellecour, place Bellecour.

NOTA. — Cette exposition, bien qu'elle se fasse au palais de l'exposition universelle de Lyon, n'est que le fait de l'initiative personnelle de M. Hervé du Lorin.

Prix d'entrée: 1 fr. par personne. Les lycées et pensions ainsi que les militaires acquitteront moitié droit.

Les jours de concours de chiens ratiers le prix d'entrée dans l'arène sera de 2 fr. 50, indépendamment du prix d'entrée dans l'exposition canine.

Récompenses consistant en: Objets d'art divers; prix en espèces; médailles d'or; médailles de vermeil; médailles d'argent; médailles de bronze; diplômes d'honneur et mentions honorables.

SAOYE-ET-LOIRE. — Vendredi matin, à 9 heures, le feu grison s'est déclaré dans la puits à charbon Sainte-Eugénie, appartenant à la compagnie des mines de Blanzay, à Montceau-les-Mines.

Trente-huit mineurs ont péri asphyxiés ou

brûlés dans cette horrible catastrophe.

Le sauvetage, commencé à une heure de l'après-midi, était terminé à deux heures, et tous les cadavres avaient été sortis du puits.

On ignore la cause qui a déterminé ce malheur et si l'y a eu imprudence de la part de l'une des victimes, le malheureux l'aura payé de sa vie et de celle de ses compagnons.

M. le préfet de Saône-et-Loire et M. le commandant de gendarmerie se sont empressés de partir pour Le Montceau.

AIX. — Un décret du président de la République nomme juge au tribunal de première instance de Bourg, M. Grabowsky, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Drujon de Beaulieu, décédé.

M. Claudius VOLAND, expert en comptabilité, ouvrira un cours de tenue de livres le 12 novembre, à 8 heures du soir, rue Mercière, 90.

Un 2^e Cours gratuit d'Anglais ouvrira mardi, 12 du courant, chez M. C. VOLAND, rue Mercière, 90.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalscière du Barry, qui guérit, sans médecine ni purge, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plussow, le marquis de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718. Tchevile (Orne), 20 mars.

Avant pris de la Revalscière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydro-piques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans sucre, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans sucre. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon: DORVILLE, pharmacie centrale, Perrissod, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvande, épicerie, rue de Lyon. Napoléon frères, place de Lyon. Verpillieu-Millou, rue de Lyon, 43. Cherbilanc, champagne jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 8; Redet, Perret, Poussin, Brum, Gabet, Turin, épicerie, 16, rue Neuve; Girin, Verlan, Chaurat, rayole frères, Armandy, Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmacies; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chamaillat, 14; Burband, épicerie, rue Lambert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Baux et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DÉPÊCHES DU MATIN

11 Novembre. — 7 heures du matin.

Paris, 10 novembre.

Il y a eu une réunion de la gauche républicaine au Grand-Hôtel. M. Magnin présidait.

90 députés étaient présents, dont quelques-uns du centre gauche et de l'extrême gauche.

M. Gambetta n'y assistait pas.

Beaucoup de députés ont constaté le progrès de l'esprit républicain dans leurs départements.

Des plaintes ont été exprimées contre l'esprit anti-républicain de beaucoup de préfets et de magistrats.

La réunion a décidé de ne prendre l'initiative d'aucune proposition constitutionnelle ni d'y concourir.

Plusieurs députés ont fait valoir à l'appui de cette résolution qu'ils s'étaient déjà prononcés contre le pouvoir constituant de l'Assemblée en votant avec les 250 contre la proposition Rivet.

A une grande majorité, les députés présents ont résolu, lors de la fixation de l'ordre du jour, de tâcher de limiter l'Assemblée aux discussions d'affaires, en commençant par la discussion du budget et ensuite les projets de la réorganisation militaire.

La réunion a nommé des délégués pour se concerter demain avec les délégués des deux autres fractions de la gauche relativement à la nomination du bureau présidentiel.

On dément que M. Thiers ait reçu la communication officieuse d'une lettre de M. de Bismarck concernant nos affaires intérieures.

M. de Larcy a assisté hier soir à la réception de la présidence; il a causé amicalement avec M. Thiers.

La réunion de la droite, ce soir, aux Réservoirs, sera probablement peu nombreuse; beaucoup de députés sont en gages ailleurs.

On croit que M. Grévy communiquera, demain, à l'Assemblée, la protestation du prince Napoléon, laquelle sera probablement renvoyée à la commission des pétitions.

Paris, 11 novembre.

Hier soir la réunion de la droite a eu lieu à Versailles sous la présidence de M. de Larcy; une assistance nombreuse et plusieurs membres du centre droit assistaient à cette réunion; on a décidé unanimement de repousser la République, de rester fidèle au pacte de Bordeaux et de maintenir l'ordre du jour de l'Assemblée; premièrement les lois sur le jury, et ensuite la discussion du budget.

La réunion refuse d'aborder les questions de réformes constitutionnelles avant la présentation d'une proposition formelle, cependant quand la proposition sera présentée, la droite et le centre droit se mettront d'accord pour demander le rappel au règlement, lequel ne permet pas le vote immédiat d'urgence, mais seulement la prise en considération d'urgence.

Enfin une commission spéciale de la réunion décide qu'elle portera M. Grévy à la présidence; l'Assemblée

refuse tout changement de vice-présidence.

Le bruit court dans la réunion que le général Changarnier, dans la première séance, demandera compte à Gambetta de sa campagne de Savoie.

Le résultat de la conversation des membres qu'un travail de rapprochement s'opère entre les fractions des partis monarchiques en dehors et sans l'avis des princes mêmes.

Rome, 10 novembre.

Le baron Rubbeck, ambassadeur d'Autriche près le saint-siège, est dangereusement malade.

Le père Jandel, français, supérieur général des dominicains, est dans un état désespéré; des prières publiques ont été ordonnées pour lui.

Madrid, 10 septembre.

Le conseil de guerre du Ferrol a condamné vendredi un insurgé à la peine de mort, et hier, un aux travaux forcés à perpétuité, vingt-neuf à dix ans, un à six ans; quatre ont été acquittés.

Le bruit court que les cordonniers de Saragosse vont se déclarer en grève.

Le conseil des ministres s'est réuni deux fois aujourd'hui pour s'occuper, dit-on, d'avancements militaires importants dans l'armée d'outre-mer.

El Tiempo dit qu'en Aragon les carlistes détruisent le télégraphe, les voies ferrées et le matériel, par suite du refus des compagnies de payer les contributions imposées. Castells a séquestré six des principaux contribuables de l'arraga par suite de leur résistance à payer les contributions exigées.

Trois cents insurgés du Ferrol ont été envoyés dans les colonies pour accomplir leurs peines.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Paris, 10 novembre, soir.

On persiste à croire qu'aucune modification ministérielle n'aura lieu avant que l'Assemblée nationale n'ait indiqué par quelque vote important de quel côté sont les préférences.

Après avoir affirmé que M. Thiers ne lira son exposé de la situation que jeudi, ou même vendredi, on commence à croire que cette lecture pourrait bien être faite demain lundi, pendant la première séance.

Certains journaux ont parlé d'une entrevue de M. Thiers avec M. Gambetta. La nouvelle est catégoriquement démentie.

Madrid, 10 novembre.

La Epoca contient une lettre relative à la conspiration découverte à l'arsenal, de la Carraça près Cadix. C'est une conspiration déjà ancienne et ce journal blâme le gouvernement de n'avoir pas donné plus de publicité à un mouvement qui devait éclater et qui a échoué, il y a près de deux semaines.

La longue lettre qu'insère la Epoca et qui lui vient d'une personne très-respectable, donne de grands détails sur les conspirations qui se renouvellent presque chaque jour dans la péninsule.

Vienne, 10 novembre.

Du 18 au 31 octobre, il y a eu à Bude 126 cas de choléra avec 29 décès.

A Pesth, un seul décès sur 3 cas.

VARIÉTÉS

LA GUERRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (1)

PAR LE GÉNÉRAL CROUZAT

I

Le 20^e Corps à l'armée de la Loire.

Le 20^e corps fut formé à Chagny, le 15 novembre 1870, avec des troupes qui provenaient de la première armée de l'Est. Cette armée avait déjà vu le feu dans les Vosges; à la Bourgoise, à Cussey et à Châtillon-le-Duc, devant Besançon, sous les ordres du général Cambrils. C'était tout jeunes mobiles ou jeunes soldats de l'armée régulière, en général mal armés, mal équipés et qui n'avaient aucune instruction militaire. Mais la patrie était envahie, ravagée, foulée aux pieds; nos villes étaient rançonnées, nos villages incendiés, nos paysans fusillés; il fallait donc lutter et combattre jusqu'au bout, et, si nous ne pouvions vaincre, sauver tout au moins le vieil honneur de la France.

Un général Cambrils avait succédé pendant quelques jours le général de cavalerie. C'est de ce dernier que je reçus le commandement de l'armée, à Besançon, le 8 novembre au matin, au moment où elle se mettait en marche pour Chagny.

L'ennemi était en force à Gray, Dijon, et tendait jusqu'à Pesmes, Auxonne et près de Dole que venait d'évacuer le général Garibaldi. Afin d'être certain d'arriver à Chagny sans encombre, je dirigeai l'armée par la rive gauche du Doubs et de la Loue, par Quingy, Mouchard, Mont-sous-Vaudrey, Pierre et Verdun. A Pierre, le télégraphe m'annonça la victoire de Coulmiers. Je la fis connaître aux troupes par un ordre du jour. Elle excita un grand enthousiasme, et pour la première fois furent consolets et espérèrent.

Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche par étapes avait fait le plus grand bien aux troupes. Hommes et chevaux s'étaient débarrassés, allégés, habitués à marcher. J'avais exigé que les divisions marchassent comme en campagne, avec leur artillerie au centre, en s'éclairant, se gardant et dans le plus grand ordre. C'était donc tout à la fois une excellente instruction et un exercice des plus salutaires pour les officiers et pour les soldats.

Ce n'était qu'avec la plus grande répugnance que je m'éloignais de Besançon avec l'armée. Je le télégraphiai le soir même de Quingy. En effet: de Besançon nous tenions l'ennemi en échec; nous l'empêchions de s'étendre trop loin vers le sud et l'est; et, si nous ne pouvions pas le vaincre, nous le retardions.

Un grand succès nous avait été obtenu. Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche par étapes avait fait le plus grand bien aux troupes. Hommes et chevaux s'étaient débarrassés, allégés, habitués à marcher. J'avais exigé que les divisions marchassent comme en campagne, avec leur artillerie au centre, en s'éclairant, se gardant et dans le plus grand ordre. C'était donc tout à la fois une excellente instruction et un exercice des plus salutaires pour les officiers et pour les soldats.

Un grand succès nous avait été obtenu. Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche par étapes avait fait le plus grand bien aux troupes. Hommes et chevaux s'étaient débarrassés, allégés, habitués à marcher. J'avais exigé que les divisions marchassent comme en campagne, avec leur artillerie au centre, en s'éclairant, se gardant et dans le plus grand ordre. C'était donc tout à la fois une excellente instruction et un exercice des plus salutaires pour les officiers et pour les soldats.

Un grand succès nous avait été obtenu. Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche par étapes avait fait le plus grand bien aux troupes. Hommes et chevaux s'étaient débarrassés, allégés, habitués à marcher. J'avais exigé que les divisions marchassent comme en campagne, avec leur artillerie au centre, en s'éclairant, se gardant et dans le plus grand ordre. C'était donc tout à la fois une excellente instruction et un exercice des plus salutaires pour les officiers et pour les soldats.

Un grand succès nous avait été obtenu. Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche par étapes avait fait le plus grand bien aux troupes. Hommes et chevaux s'étaient débarrassés, allégés, habitués à marcher. J'avais exigé que les divisions marchassent comme en campagne, avec leur artillerie au centre, en s'éclairant, se gardant et dans le plus grand ordre. C'était donc tout à la fois une excellente instruction et un exercice des plus salutaires pour les officiers et pour les soldats.

Un grand succès nous avait été obtenu. Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche par étapes avait fait le plus grand bien aux troupes. Hommes et chevaux s'étaient débarrassés, allégés, habitués à marcher. J'avais exigé que les divisions marchassent comme en campagne, avec leur artillerie au centre, en s'éclairant, se gardant et dans le plus grand ordre. C'était donc tout à la fois une excellente instruction et un exercice des plus salutaires pour les officiers et pour les soldats.

Un grand succès nous avait été obtenu. Le 14, l'armée était à Chagny. Cette marche

Paris 1849. Pays-Bas 1860. Harre 1869. Paris 1870. Paris 1889.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESIGN. S. G.

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

—o—

MENTATOSINE

DE  ET
TABOURIN **LEMAIRE**
chevalier de la Légion d'Honneur, membre
correspondant de la Société de pharmacie
de Paris. Chimiste.
L'HEMATOSINE est la partie ferrugineuse et

L'HÉMATOSINE est donc un produit *naturel*, bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'**HÉMATOSINE**, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Volumes en 18. — Prix : 3 francs.
Franco, par poste, 3 fr. 50 c.

BOISSONAS. *Une Famille pendant la guerre*
LAVALLÉE. *Histoire de la Turquie*. 2 vol.
MAURY. *Géographie physique*.
THIERS. *Histoire de Law*.
LAVALLÉE. *Frontières de la France* (avec
carte. 3 fr. 50 cent.).

SERVICE D'HIVER Départ des Chemins de fer GARE DE PERRACHE	
Ligne de Lyon à Paris MATIN. Express, 6 h. 55 m. » Omnibus, 5 h. 10 m.; 8 h. 15 m. » 8 h. 40 m.; 11 h.; 11 h. 30 m. » Direct, 9 h. 35 m. SOIR. Omnibus, 1 h. 25 m.; 4 h. 55 m. » Omnibus, 4 h. 30 m.; 5 h. 30 m. » Omnibus, 6 h. 30 m.; 8 h. 25 m. » Express, 7 h. 15 m.; 7 h. 35. » Direct, 8 h.; 11 h. 50 m.	
Ligne de Lyon à Marseille MATIN. Express, 7 h. 35. » Direct, 7 h. 50 m. » Omnibus, 5 h. 45.; 10 h. 30. SOIR. Omnibus, 2 h. 40.; 4 h. 25.; 6 h. 30. » Direct, 5 h.; 8 heures. » Express, 10 h. 45 m.	
Ligne de Lyon à Grenoble MATIN. Expres 7 h. 20 m. » Omnibus, 5 h. 8.; 11 h. 45 m. SOIR. Omnibus, 6 h. 49 m. » Omnibus, 8 h. 25 m.	
Ligne de Lyon à St-Etienne MATIN. Omnibus, 5 h. 25.; 10 h. » Direct, 7 h. 55 m. SOIR. Omnibus, 1 h. 45 m. » Direct, 3 h. 45 m. » Direct, 10 h. 30 m.	
Ligne de Lyon à Genève MATIN. Omnibus, 5 h. 15 m.; 9 h. 40 m. » Express 6 h. 40 m. SOIR. Omnibus, midi 30 m. » Omnibus, 5 h. 5 m.; 7 h. 45 m.	
Ligne du Bourbonnais par Tarare SOIR. Omnibus, 1 h. 25.; 6 h. 30. » Direct, 3 h. 25.	
Ligne de Bourg par les Dombes GARE DE LA CROIX-ROUSSE MATIN. Omnibus, 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m. SOIR. Omnibus, 4 h. 25 m.; 5 h. 49 m.	